

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/05/11  
N° 09

**DATE DE CONVOCATION :**

5 MAI 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

5 MAI 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Location du logement au 1<sup>er</sup> étage de l’immeuble situé 10 place Nationale**

Par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal a décidé de louer pour une durée de 6 mois à la directrice de l’EHPAD, l’appartement au 1<sup>er</sup> étage de l’immeuble situé 10, Place Nationale et a fixé le loyer à 450 €/mois.

Madame MALASSIGNÉ, médecin coordinateur au sein de l’EPHAD, informe le Conseil Municipal de la situation actuelle de l’établissement :

- Renouvellement du contrat de la directrice générale jusqu’à juin 2023,
- Plus de directeur adjoint à ce jour,
- Actuellement la directrice est sous la responsabilité du directeur adjoint du centre hospitalier du Mans, et de ce fait assure toutes les astreintes,
- Les postes de directeur général et de directeur adjoint sont à la vacance et ne pourront être pourvus avant janvier 2024,

Monsieur BELLUAU, président du Conseil d’Administration, confirme ces propos et précise qu’il va rencontrer les Maires de Nogent-le-Bernard et Neufchâtel-en-Saosnois afin d’évoquer la situation et envisager les actions à mener.

Monsieur BELLUAU, suggère de faire un geste au bénéfice de la directrice actuellement en poste afin de lui témoigner le soutien de la Commune. Il propose de lui octroyer la gratuité de son logement communal pour les mois d'avril, mai et juin 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DELIBERE** à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de cette proposition.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze mai deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,